

RÉPONSE – QE 287 A – 24.03

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 287 – 23.10

déposée par Monsieur Wahba GHALY, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DU RAAC

QUESTION

Le Raac, reinforced autoclaved aerated concrete, ou en français (béton cellulaire armé autoclavé) est un matériau de construction plus léger que le béton traditionnel ... il est composé de sable, de ciment et d'air, renforcé parfois avec des fibres synthétiques, utilisé dans la construction de bâtiments publics en Europe et en Suisse !

En 2002, le BRE (Building Research establishment), une agence exécutive du gouvernement du Royaume-Uni, a publié un document mettant en garde contre "des déformations et des fissures excessives liées à ce matériau, dont la durée de vie n'est estimée qu'à trente ans.

Ce n'est que récemment que l'ampleur des risques s'est manifestée concrètement avec l'effondrement d'une école primaire en Angleterre. Heureusement, cela s'est produit pendant un week-end, ne faisant aucun blessé.

Sachant que le Raac :

- a été utilisé dans 100 bâtiments publics britanniques et que cela menace actuellement d'effondrement des hôpitaux, des tribunaux, de 100 écoles et des deux plus grands aéroports britanniques ;
- a été utilisé dans des centaines de bâtiments publics Suisses, pas seulement jusqu'à 1990 comme l'Angleterre, mais jusqu'à présent.

Est-ce que le Raac a été utilisée dans des bâtiments publics verniolans, combien sont-ils, et lesquels ?

Si oui, je m'interroge sur les réglementations et les normes de construction locales en place, et les mesures que prendra Vernier pour rassurer nos concitoyens que nous ne prendrons aucun risque avec la sécurité de nos enfants en particulier, et de nos bâtiments publics en général ?

RÉPONSE

Les bureaux d'ingénieurs civils genevois, auprès desquels nous nous sommes renseignés, nous ont indiqué qu'ils n'ont jamais préconisé et mis en œuvre ce type de matériau pour réaliser les systèmes porteurs de bâtiments dans le canton de Genève ou ailleurs en Suisse.

Cependant, si nous étions amenés à découvrir un matériau d'apparence similaire au béton cellulaire autoclavé renforcé (Raac) dans le cadre de travaux d'entretien ou de rénovation du parc immobilier de la Ville de Vernier, nous demanderons une expertise structurelle du bâtiment, afin de nous assurer de sa résistance et de sa pérennité.

La question écrite QE 287 – 23.10 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 5 mars 2024

